



**CONSEIL DE QUARTIER
PLENIERE
8 OCTOBRE 2019**

La séance est ouverte à 20h15 en présence de :

Collectif d'animation :

Claire, Anna, Aurélie, Marisol et Robert.

Élus :

- Belaïde Beddredine, vice-président du Conseil départemental chargé d'écologie urbaine et adjoint au Maire
- Riva Gherchanoc, adjointe au Maire déléguée à la santé, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

Services :

- Jean Tilloy, Attaché de presse de la Ville de Montreuil
- Medy Sejai, Directeur de l'Espace public et de la Mobilité de la Ville de Montreuil
- Thierry Moreau – DGA Technique de la Ville de Montreuil
- Jérémie Malfort – Gestion de l'Espace public de la Ville de Montreuil
- Nathalie Lebrun, Responsable de l'Antenne Marcel Cachin – Ville de Montreuil
- Quentin Delmas, Antenne Marcel Cachin – Ville de Montreuil
- Benjamin Julien, Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Département de Seine-Saint-Denis
- Véronique Duchemin, Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Département de Seine-Saint-Denis

Habitants :

Environ trente.

* * *

Ordre du jour :

1. **CHANTIER DU BASSIN DE RETENTION DU BD A. BRIAND 1**

1. Chantier du bassin de rétention du bd A. Briand

Claire indique que les questions des habitants ont été remontées aux responsables de la Ville et du Département présents ce jour et que ceux-ci sont invités à y répondre durant la présente réunion.

Belaïde Bedreddine rappelle qu'il devait y avoir deux bassins au départ, l'un pour les eaux communales de Montreuil (collecte des eaux usées) et l'autre pour les eaux départementales (transport des eaux usées). Il a ensuite paru suffisant de ne réaliser qu'un bassin unique, mais de taille plus importante. Entretemps, la commune a perdu la

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

compétence de collecte des eaux usées, compétence transférée à Est Ensemble. Les trois financeurs du projet sont la Ville de Montreuil, le Département Seine-Saint-Denis et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le secteur de la ville dans lequel le bassin prendra place est très impacté par l'imperméabilisation des sols qui peut entraîner d'importants ruissellements dans les habitations en cas d'orages conséquents. Outre la collecte, le bassin aménagé aura également pour vocation de dépolluer par décantation les eaux collectées. Il est urgent de procéder à la dépermeabilisation des sols, car la construction de bassins ne peut être qu'une solution d'appoint.

Benjamin Julien présente le diaporama projeté en séance. Il décrit le bassin enterré de la Fontaine des Hanots, grand volume vide qui recevra les eaux de pluie et qui sera régulièrement nettoyé par un système intégré au bassin afin que sa capacité hydraulique (21 500 m³) soit laissée vide le plus souvent possible. Ce bassin permettra de lutter contre les inondations en cas de fortes pluies et de lutter contre les pollutions en conduisant les eaux de pluie en station d'épuration. Il sera alimenté par trois prises d'eau sur les collecteurs existants.

Depuis la dernière présentation, un groupement d'entreprises a été désigné par appel d'offres pour engager la deuxième tranche des travaux, laquelle se poursuivra jusqu'en février 2021. Il s'agira de réaliser le bassin en trois phases : réalisation d'une dalle de couverture, terrassement, puis génie civil. Deux locaux techniques seront également aménagés durant cette tranche de travaux : une armoire électrique à côté du bassin et un local au-dessus du bassin pour accéder aux équipements du bassin.

Les circulations piétonnières et routières à proximité du bassin seront préservées. Des stationnements seront réalisés pour les travaux et un homme trafic gèrera le passage des piétons. Ce chantier entraîne certes des nuisances, mais celles-ci sont limitées au maximum notamment par des dispositifs limitant le bruit, par un accès direct de lignes électriques (pour éviter le recours à des groupes électrogènes) et par l'usage de bâches phoniques. Il n'y aura pas de grue à tour, donc aucun survol d'édifices voisins avec des charges. Les rotations de camion éviteront au maximum les heures d'entrée et de sortie des écoles et d'autres dispositions seront prises pour assurer la sécurité des piétons. Le plateau d'évolution demeurera fermé, mais le gymnase demeurera ouvert pendant les travaux.

Benjamin Julien présente un plan des différentes prises d'eau qui alimenteront le bassin. Une canalisation de 1,80 m de diamètre passera deux mètres sous l'un des collecteurs d'eau existants. Pour éviter tout désordre, ce collecteur est actuellement renforcé.

La troisième tranche de travaux se déroulera de 2021 à juin 2022. Elle sera consacrée aux canalisations conduisant l'eau dans le bassin en évitant la réalisation de tranchées grâce à l'usage d'un micro tunnelier depuis un puits aménagé à l'angle de l'avenue Paul Signac et du boulevard Aristide Briand. Le terrassement du bassin aura lieu entre juin et septembre 2020. Dix camions feront alors trois rotations par jour pour terrasser. La mise en service du bassin est souhaitée avant l'été 2022.

Véronique Duchemin aimerait rencontrer rapidement le directeur de l'école afin que les enfants puissent visiter le chantier et qu'il y ait des animations pédagogiques en classe en relation avec le chantier. Les deux écoles proches du chantier seront ainsi impliquées. Véronique Duchemin invite les habitants à appeler le 01 43 93 65 13 pour toute question sur le chantier. Ils pourront ainsi s'entretenir avec les services du Département. Les usagers sont invités à y laisser leurs coordonnées afin de pouvoir être contactés par différents moyens.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

L'adresse mail suivante est également dédiée aux questions des habitants sur ce chantier : bassinfontainedeshanots@seinesaintdenis.fr. Véronique Duchemin précise en outre que des visites sécurisées devraient être organisées à partir du mois de janvier 2020.

Un habitant invite les invités présents à venir constater les premiers dégâts occasionnés aux immeubles riverains depuis le début du chantier. Il s'agit de fissures sur les murs porteurs et sur le sol d'un bâtiment de la rue des Hanots ; les canalisations d'évacuation d'eaux pluviales sont remplies de béton ; le sol s'est soulevé. Cela a été indiqué au Département, mais il ne réagit pas depuis deux semaines.

Benjamin Julien confirme que des injections de coulées de ciment sont actuellement réalisées pour accueillir la future canalisation. Le Département et l'expert du tribunal ont été saisis par des habitants ayant constaté des fissures chez eux. La dalle a effectivement subi un soulèvement et des fissures. Suite à cela, l'entreprise réalisant les travaux a changé de méthodologie pour faire baisser les pressions sur le bâti existant. Il importe que les riverains s'adressent systématiquement à l'expert pour qu'il fasse un constat et oblige le Département à réparer.

Plusieurs habitants font état de dégâts des eaux occasionnés dans leur lieu de résidence par le chantier situé à proximité.

Benjamin Julien rappelle que l'expert est un tiers nommé par le tribunal mandaté pour gérer les litiges entre le Département et les riverains. Il s'agit donc d'un professionnel qui ne saurait être suspecté de parti-pris et que les habitants ont tout intérêt à solliciter.

Belaïde Bedreddine ajoute que les préconisations de l'expert seront suivies par le département, car celui-ci ne souhaite pas multiplier les procédures judiciaires. Il importe donc de signaler tout désagrément à l'expert dès que possible. Le chantier en cours étant très complexe, il n'est pas exempt de possibles désagréments, même s'ils sont limités et contenus.

Un habitant responsable d'une association sportive utilisant le gymnase d'Estienne d'Orves précise que le gymnase a aussi souffert puisque le sol du parking du gymnase a été soulevé. En outre, du fait des travaux, le gymnase est plus difficile d'accès. Cet habitant demande ce que compte faire le Département pour la future entrée du gymnase et quels aménagements de surface sont prévus.

Thierry Moreau répond que les aménagements de surface seront décidés plus tard et en concertation avec les riverains et le Conseil de quartier.

Belaïde Bedreddine ajoute que les intérêts du gymnase municipal seront défendus par la Ville puisqu'il lui appartient. La Ville veillera donc à ce qu'il soit remis en état.

Une habitante demande des précisions sur la relation entre le bassin de la Fontaine des Hanots et les eaux souterraines.

Benjamin Julien répond que le bassin a vocation à récupérer les eaux de pluie transitant par les égouts et non les eaux de nappe. Par ailleurs les ouvrages et le ru découverts contourneront le bassin au moyen de canalisations. Il n'y aura donc plus à pomper l'eau du ru puisque celle-ci sera juste redirigée.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Une habitante du boulevard Paul Vaillant-Couturier demande quelles sont les zones affectées par les inondations lors de fortes pluies. Elle ajoute que cet été, de graves inondations dues à des intempéries ont eu lieu sans que la Mairie n'ait été en capacité d'apporter des réponses aux habitants sinistrés.

Thierry Moreau répond que la ville de Montreuil n'est plus dépositaire des questions d'assainissement, puisque c'est désormais Est Ensemble. Ce nonobstant, la Mairie traite les demandes et les aiguille vers le Département.

Un habitant demande quels seront les impacts de l'installation des importants collecteurs prévus dans le cadre du chantier.

Benjamin Julien répond qu'il s'agira de travaux souterrains, mais que des puits seront aussi nécessaires. Toutefois, la canalisation qui reliera ces puits sera réalisée par en dessous (environ huit mètres sous le sol). Cela n'aura donc pas d'impact sur les piétons et sur la circulation des véhicules, mais les deux zones de stationnement seront neutralisées pour être affectées au chantier. Au carrefour Signac/Briand, un puits sera aménagé et une partie du boulevard Aristide Briand sera utilisée pour les installations de chantier.

Un habitant demande si la circulation de la rue de Romainville sera modifiée du fait qu'un trou important y sera réalisé.

Benjamin Julien répond que cette partie du chantier fait actuellement question et qu'il est envisagé de déplacer la prise d'eau initialement prévue à cet endroit.

Thierry Moreau ajoute que le captage de la rue de Romainville est important dans le dispositif, car en cas d'orage, des torrents d'eau peuvent circuler dans le bas de la rue de Romainville. Des ouvrages de captation d'eau préventifs ont donc été aménagés.

Une habitante demande quand les préconisations de l'expert pour la phase 2 des travaux seront communiquées. Elle remarque en outre que malgré les équipements antibruit, le chantier est très bruyant dès sept heures du matin. Enfin, sachant que de nombreuses places de stationnement seront supprimées pour le chantier, cette habitante demande si des solutions alternatives de parking sont envisagées.

Benjamin Julien répond que le chantier est soumis à un arrêté préfectoral qui limite le bruit entre 7 heures et 22 heures. Les machines thermiques respectent des normes en matière de bruit, mais il n'est pas possible d'empêcher tout bruit sur un chantier.

Un habitant demande qu'un avis contradictoire puisse être formulé par les habitants sur les différents sujets problématiques.

Benjamin Julien précise qu'il est possible de saisir l'expert à n'importe quel moment dès lors qu'il a effectué sa visite initiale.

Claire demande si des prévisions d'impact du chantier sur le marché peuvent être données.

Medy Sejai assure que le marché ne sera pas interrompu pendant les travaux, car il joue un rôle important dans le quartier. L'implantation nécessaire au fonctionnement du chantier sera réduite au maximum. Toutefois, si le chantier devait empiéter sur une partie du marché, cela serait compensé simultanément par une extension du marché de taille

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

équivalente. Le Département et la Ville travailleront ensemble pour trouver une solution convenable pour les riverains.

Belaïde Bedreddine confirme qu'il y aura un impact sur le marché, mais il affirme que la pérennité de cette activité commerciale sera inscrite dans le cahier des charges du marché public concernant la phase 3 des travaux.

Une habitante demande si une coordination avec les autres services du Département est prévue quant aux travaux du tram qui ne vont pas tarder à commencer. Ces différents travaux impacteront forcément le trajet du bus 129. Il conviendrait de suspendre les rotations de camions au moins pendant la phase critique de destruction du pont.

Une habitante demande par où passeront les camions pour leurs dix rotations quotidiennes.

Medy Sejai répond que plusieurs solutions sont envisagées concernant ces rotations. Elles pourraient s'effectuer par le sud ou par le nord. La Ville est en discussion avec le Département quant aux contraintes à prévoir en matière de circulation. Par ailleurs, la démolition de l'autoroute est un peu retardée. Elle devrait être précédée de la construction d'une nouvelle voie.

Thierry Moreau ajoute que le chantier du tram réemploiera tous les matériaux des ouvrages d'art détruits. Ce chantier ne pourra donc commencer qu'une fois que les ouvrages d'art seront détruits.

Medy Sejai assure que les piétons, les cyclistes, les voitures et les bus continueront de circuler librement sur le boulevard Aristide Briand.

Marisol demande s'il y aura un chevauchement des chantiers du tram et du bassin des Hanots.

Thierry Moreau répond par la négative.

Medy Sejai ajoute que la Ville finance une prestation d'OPC (Ordonnancement Programmation et Coordination des chantiers) afin de s'assurer d'une bonne coordination entre les différents chantiers de la ville de Montreuil.

Marisol demande qu'il y ait davantage de communication entre l'OPC et les Antennes de quartier.

Robert demande s'il est toujours question de procéder à un comptage dans les rues de Montreuil pour évaluer l'augmentation de trafic suite à la fermeture de l'autoroute A186.

Medy Sejai répond que la Ville demande au Département de procéder à ce comptage, mais qu'il requiert un marché public, ce qui demande du temps. Cela sera également utile pour optimiser la durée des feux aux carrefours.

Belaïde Bedreddine ajoute que les applications internet comme Waze changent les comportements en proposant le passage alternatif par certaines rues qui de ce fait deviennent trop passantes. Par ailleurs, il sera important que la Mairie maîtrise bien ce qui sera construit autour du tramway afin de ne pas introduire de nouvelles zones imperméabilisées.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Anna remarque que le comptage n'est pas fait et que l'avenue Paul Signac semble recevoir beaucoup plus de camions qu'avant, qui ne respectent pas les 30km/h.

Medy Sejai déplore que le comportement des conducteurs soit influencé par le dessin des flux de circulation. Or l'avenue Paul Signac étant une artère large et rectiligne, la vitesse y est trop élevée malgré quelques ralentisseurs. Deux réponses sont envisagées : une présence policière et un radar à sanction, mais la ville de Montreuil n'est pas éligible pour l'installation de l'un de ces radars, car l'accidentologie n'y est pas assez forte. Par ailleurs, un programme de résorption des points noirs de la circulation de Montreuil a été mis en place.

Thierry Moreau ajoute que la vitesse en ville est de moins en moins tolérable, et que la ville de Montreuil a passé la quasi-totalité de ses axes en zone 30. En 2024, toutes les voies départementales qui traversent Montreuil seront munies de pistes cyclables.

Claire précise qu'il y a eu un focus sur la rue Pierre de Montreuil concernant sa dangerosité et les excès de vitesse.

Thierry Moreau invite toutefois à réaliser les améliorations constatées sur cet axe, mais également la diminution globale de la vitesse des véhicules en ville depuis quelques années.

Une habitante estime que la limitation à 30 km/h est peu visible à Montreuil.

Medy Sejai répond que les marquages au sol sont très onéreux et qu'ils sont réalisés au fur et à mesure de l'entretien de la chaussée par la Ville. La rue Pierre de Montreuil va être dotée de nouveaux ralentisseurs pour limiter la vitesse. Les traversées piétonnières seront mieux sécurisées qu'elles ne le sont et mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, des potelets seront installés pour que les véhicules ne stationnent pas sur les trottoirs. Par ailleurs, côté Murs à pêches, le stationnement en bataille pose problème et des potelets seront installés à certains endroits. En outre, lorsque la place des Ruffins sera terminée en décembre, le marché devrait pouvoir y revenir et le parking de l'IUT pourra être rouvert.

Thierry Moreau ajoute qu'une réflexion est entreprise avec Est Ensemble concernant le stationnement et les abris à aménager devant la piscine des Murs à pêches.

Marisol demande combien de temps durera le réaménagement de la rue Pierre de Montreuil et quel budget sera dédié à ce réaménagement.

Medy Sejai répond qu'il s'agit d'une voie départementale dont le financement sera partagé entre le Département et la Ville. Les ralentisseurs seront réalisés par le Département et l'entretien des passages piétons reviendra à la Ville qui prendra peut-être aussi en charge la création de nouveaux passages piétons et les potelets.

Riva Gherchanoc considère que sur plusieurs axes de la Ville, les aménagements destinés à réduire la vitesse des voitures s'avèrent très accidentogènes pour les vélos.

Medy Sejai répond que dans le cadre du Plan vélo voté par la Ville, il est prévu de développer un maximum de pistes cyclables à Montreuil. Il s'agit aussi de faire avec ce que permet l'espace public. Or, la rue Pierre de Montreuil n'est pas assez large pour qu'une piste cyclable puisse y être aménagée.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Une habitante demande si la rue Saint-Antoine sera rouverte.

Medy Sejai répond qu'il est prévu de rouvrir en 2023 tous les axes qui ont été fermés lorsque l'autoroute a été créée dans les années 1960. De fait, cet axe est déjà ouvert pour les piétons et les cyclistes, mais il n'est pas très praticable du fait de la présence de gravats.

Thierry Moreau précise que les travaux concernant l'établissement scolaire interviendront à partir de 2022. Une première rencontre aura lieu dans la semaine du 4 au 8 novembre 2019 avec l'Inspection académique et les fédérations de parents d'élèves. Une seconde rencontre sera organisée entre parents d'élèves et équipes éducatives dans la semaine du 11 au 15 novembre pour aller visiter l'école maternelle Marceau afin de voir comment les travaux y ont été réalisés et recueillir des retours d'expérience. Dans la semaine du 18 au 22 novembre aura lieu une réunion des futurs usagers et des parents d'élèves en présence des élus. En fin d'année, des principes auront été arrêtés pour qu'une équipe pluridisciplinaire soit désignée fin 2021 en vue d'une réhabilitation en 2022, pour une rentrée scolaire de la nouvelle école maternelle en 2023 ou en 2024.

La séance est levée à 22h30.